



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES SAVANES

DELIBERATION N° 10_CA_2025_CIASS portant sur la création de postes au CIASS

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CIASS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale Des Savanes, sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Séance du 19 Mai 2025

Date de la 2eme convocation : 23 Mai 2025

Membres présents : Françoise FREDOC, Myrtha TARCY, Céline REGIS, Jean-Robert CHOCHO.

Absents excusés :

Absents non excusés : François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Céline ZULEMARO, Diana JAMES, Max VENTURA, Eurydice GOLITIN, Nicaise MARIE, Josiane PIERRE-MARIE, Edmé ZULEMARO.

Secrétaire de séance : Myrtha TARCY

CONTEXTE :

Dans le cadre de l'évolution des besoins des services du CIASS et afin de valoriser les compétences internes, il est proposé de créer quatre postes permanents et un poste permanent à mi-temps.

OBJET :

Voici les quatre postes proposés à la création :

- **Responsable administratif**, relevant de la **catégorie A**, au **grade d'Attaché Territorial**. Cette création permettra de consolider la structuration du CIASS avec au



côté du volet Social, le volet Administratif. La combinaison vise à améliorer la continuité et la mise en œuvre des projets du CIASS.

- **Assistant de gestion administrative et financière**, relevant de la **catégorie C**, au **grade d'Adjoint administratif**. Ce poste vise à renforcer les capacités de gestion administrative et financière du CIASS, répondant ainsi aux exigences croissantes en matière de gestion.
- **2 animateurs d'Espace de vie sociale**, relevant de la **catégorie C**, au grade d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe. Ces postes permettront de soutenir l'extension des missions du CIASS visant à porter un Espace de Vie Sociale à Kourou.
- **Agent de communication à mi-temps**, relevant de la **catégorie C**, au grade d'Adjoint Technique. Cette création vise à rendre les actions du CIASS plus visible auprès du public. En effet, il est important que nos différentes actions et missions puissent être connues et identifiées par les résidents du Bassin des Savanes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Vu les statuts du CIASS,

Considérant les besoins en personnel pour assurer les missions du CIASS,

Considérant la nécessité de valoriser les compétences internes et de renforcer les capacités de gestion,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents, le Conseil d'Administration du CIASS décide :

ARTICLE 1 : créer un emploi permanent de Responsable administratif, relevant de la catégorie A, au grade d'Attaché Territorial, à temps complet.



ARTICLE 2 : créer un emploi permanent d'Assistant de gestion administrative et financière, relevant de la catégorie C, au grade d'Adjoint administratif, à temps complet.

ARTICLE 3 : créer deux emplois permanents d'Animateur Espace Vie Sociale, relevant de la catégorie C, au grade d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe, à temps complet.

ARTICLE 4 : créer un emploi permanent d'Agent de Communication, relevant de la catégorie C, au grade d'Adjoint technique, à mi-temps.

ARTICLE 5 : Le tableau des effectifs du CIASS sera modifié en conséquence.

ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : 4
-Nombre de membres en exercice :
-Quorum :
-Nombre de membres présents : 4
-Nombre de procurations : 0
-Nombre de votants : 4
-Pour : 4
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, le 23 Mai 2025

Pour extrait et certifié conforme.

Pour Le Président,
Par délégation,

La Vice-Présidente.

Françoise FREDOC



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250528-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-05-2025

Publication le : 28-05-2025